



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015 Enregistrement à la sous-préfecture de DIE
n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST

FFRandonnée 
Association affiliée

Tél président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site internet : touretdetours.fr

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR LES FENOUILLEDES - PAYS CATHARE

DU DIMANCHE 2 AVRIL 2023 AU SAMEDI 8 AVRIL 2023 (7 jours, 6 nuits)

Coût du séjour = 590 Euros (hors assurances)

COVOITURAGE NON INCLUS (environ 100 €)

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.



Les Fenouillèdes se situent dans un cadre de verdure entre mer et montagnes des Pyrénées Orientales où vous pourrez découvrir des sites exceptionnels : les châteaux Cathares de Peyrepertuse et Quéribus, le château royal de Collioure, les Orgues d'Ille sur Têt.

Nombre de participants : 27 personnes maximum

Date et durée du séjour : du dimanche 2 avril 2023 (arrivée au centre en fin d'après midi) au samedi 9 avril 2023 (départ du centre après le petit déjeuner)

Déplacements : 3 minibus de 9 personnes

Hébergement : Village Club (Cap France) - Le Moulin de Sournia - Route de Prades - 66730 Sournia - Tél : 0428014048 - <https://www.centre-lemoulin.com/> - pétanque - jeux de société - bibliothèque et billard

Conditions : en chambre double avec prestation hôtelière (lit fait à l'arrivée, linge de toilette fourni avec renouvellement en cours de séjour, ménage de départ inclus sans intervention au cours du séjour) - pas de possibilité de chambre individuelle.

Randonnées: 2 niveaux pour les 4 journées de randonnées (lundi, mercredi, jeudi et vendredi) - Accompagnement par guide local diplômé - **niveau facile** = 12km et 300m de dénivelé - **niveau moyen** = 15 à 20 km et entre 500m et 700m de dénivelé - altitude maxi = 953m.

Programme susceptible d'être modifié sur décision du responsable en fonction de divers paramètres (conditions climatiques ou condition physique des participants).

PROGRAMME DETAILLE SEJOUR « FENOUILLEDES » :

Dimanche 02 avril 2023 :

distance = environ 410km (130km + 280km)

Matin : Départ de CREST le matin (8h) - Arrêt à Uzès avec **visite guidée du Duché d'Uzès** - Pique-nique tiré du sac. Arrivée prévue à Sournia en fin d'après-midi. Accueil, installation, apéritif de bienvenue et présentation du séjour.

Lundi 03 avril 2023 : 2 niveaux de randonnée (facile et moyen)

Randonnée au départ du village de vacances sans transport, dans l'arrière-pays riche en histoire sur la trace des romains. Les pique-niques (déjeuners) sont prévus sous forme de paniers repas.

Accompagnement par guides diplômés sur 2 niveaux.

Mardi 04 avril 2023 : (visite des 2 châteaux)

distance aller environ 60km

En matinée, visite de l'incontournable **château cathare de Peyrepertuse**, puis transport vers le **Château de Quéribus**, pique-nique sous forme de paniers repas puis visite commentée du château de Quéribus - La journée se terminera par la visite libre de Cucugnan.

Le Château de Peyrepertuse est classé monument historique depuis 1907. Nous emprunterons un sentier rocaillieux et grimpant qui contourne la crête et nous permettra après 15 à 20 minutes de marche d'arriver à l'entrée du château

Accessible en une dizaine de minutes par un sentier escarpé, le site de Quéribus offre, depuis la terrasse de son donjon polygonal, un panorama époustouflant sur les Corbières, la plaine du Roussillon, la Méditerranée et les Pyrénées ! Voûtée d'ogives, la superbe salle gothique du donjon figure également parmi les temps forts de la visite. Refuge pour les religieux cathares lors de la croisade contre les Albigeois, la citadelle de Quéribus fut le dernier bastion de la résistance cathare à tomber aux mains des croisés en 1255.

Mercredi 05 avril 2023 : 2 niveaux de randonnée (facile et moyen)

Au départ de Sournia, randonnée panoramique sur le GR36 à la découverte de l'arbre remarquable avec le panier repas. L'objectif tourne ici autour d'un arbre remarquable, un hêtre séculaire à l'éventail de branches somptueuses et lourdes. Caché en plein cœur de la forêt, il n'est accessible qu'à pied...

Retour à Sournia où vous aurez le temps de flâner librement dans le joli petit village de Sournia.

Jeudi 06 avril 2023 : 2 niveaux de randonnée (facile et moyen) *distance aller environ 70km*

Randonnée sur **les hauteurs de Collioure**. Visite guidée du **château Royal de Collioure**, somptueux château classé Monument historique depuis 1922 . Bâti au début du Moyen-Âge pour protéger le village de Collioure et son port naturel, le château a d'abord hébergé ses seigneurs féodaux avant que les rois catalans n'en fassent une étape lors de leurs voyages outremer.

Pique nique tiré du sac.

Vendredi 07 Avril 2023 : 2 niveaux de randonnée (facile et moyen) *distance aller environ 25km*

Visite du site des **Orgues d'Ille-sur-Têt**, véritable joyau minéral, classé site protégé. Il offre au regard ces étonnantes structures naturelles que sont les "cheminées de fées".

Ensuite, randonnée aux alentours de Ille sur Têt. Pique nique tiré du sac.

Samedi 08 avril 2023 :

Départ pour retour sur Crest après le petit déjeuner. **Visite guidée de Nîmes** (Arènes, Maison carrée, Jardin de la Fontaine) - Pique nique tiré du sac à Nîmes

Retour sur CREST en fin d'après midi.

LE PRIX COMPREND :

- La pension complète, du dîner du dimanche 02 avril 2023 au déjeuner (pique nique) du samedi 08 avril 2023.
- L'hébergement (lits faits à l'arrivée - le linge de toilette fourni avec renouvellement en cours de séjour, ménage de départ) - Les boissons AUX REPAS pris au centre (vin, café ou tisane)
- L'accompagnement des randonnées par deux guides locaux sur 4 jours (sauf le mardi 04/04)- Les pourboires pour les guides
- Les visites guidées du Duché d'Uzès, du château de Quéribus et des arènes de Nîmes - entrée au château de Peyrepertuse, château Royal de Collioure, et site de l'Ille sur Têt.
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «Assistance Voyageur» incluse avec notre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le déjeuner de l'aller (jour du départ)
- Le covoiturage (environ 100 €) à régler au retour
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris»

INSCRIPTIONS :

- Contacter Régine DENIAU : tél 06 88 38 90 59 ou regine.deniau@wanadoo.fr
- Si disponibilité, Régine vous adressera UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- Puis transmettre votre dossier d'inscription composé :
 - du bulletin d'inscription correctement rempli et bien lisible ainsi que le bulletin de souscription aux assurances optionnelles (même si vous ne les souscrivez pas).
 - d'un chèque d'acompte de 190 € à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

PAIEMENT : A l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.

- à l'inscription : 1er acompte: **190 €** + montant des assurances optionnelles **21 €** (en un seul chèque)
- 2^{ème} acompte : **200 €** à adresser avant le **30 novembre 2022**,
- Chèque du solde : **200 €** à adresser avant le **28 février 2023**,
- Covoiturage : paiement **AU RETOUR**

Vous pouvez adresser vos 3 chèques à Tour et Détours dès l'inscription. Nous les encaisserons aux dates mentionnées ci-dessus.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Annulation avant le 30 novembre 2022 : retenue du 1er acompte
 - Annulation entre le 01 décembre 2022 et le 28 février 2023 : retenue du 1^{er} et 2^{ème} acompte
 - Annulation après le 1^{er} mars 2023 ou non présentation au départ : retenue de la totalité du séjour
- Sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous remplissez les conditions requises de remboursement de l'Assurance Groupama annulation. Le montant des assurances optionnelles n'est jamais remboursé.

Fait à Crest, le 20 septembre 2022.

Le Responsable du séjour : Christian LAFUMAS Tel : 06 26 33 18 57

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr Bulletin d'information préalable - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.